

FICHE PROGRAMME

Validation des Acquis et de l'Expérience

Objectifs de la formation

Permettre au candidat d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre, CQP) inscrite au RNCP grâce à son expérience professionnelle et/ou bénévole, sans suivre de formation

Faire reconnaître ses compétences et son parcours professionnel

Public visé

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, pouvant justifier d'au moins un an d'expérience cumulée (1607 heures) en rapport direct avec la certification visée.

Prérequis

Justifier d'au moins un an d'expérience en lien avec la certification visée

Choisir une certification inscrite au RNCP

Déroulement

Recevabilité de la demande (livret 1)

- Présentation du parcours professionnel et des activités exercées
- Mention du diplôme choisi
- Étude personnalisée pour cibler le diplôme correspondant à l'expérience

Accompagnement (facultatif)

- Aide à l'analyse de l'expérience et au choix du diplôme
- Constitution du dossier de validation (livret 2)
- Préparation à l'entretien avec le jury

Dossier de validation (livret 2)

- Présentation détaillée des activités en lien avec la certification
- Explication du dossier lors de l'entretien avec le jury

Entretien avec le jury

- Évaluation des compétences acquises par l'expérience
- Validation totale ou partielle de la certification

Validation

Délivrance totale ou partielle de la certification visée par le jury

Modalités pédagogiques

Rdv en présentiel, distanciel, mixte

La VAE demande un investissement personnel.

Dans le cas d'un accompagnement, du temps de travail est à prévoir entre chaque rdv.

Modalités d'évaluation

Évaluation régulière au cours de l'accompagnement / Questionnaire de satisfaction

Jury VAE

Durée : Réaliser une VAE est une démarche qui demande du temps et un investissement personnel important sur le long terme. La durée moyenne d'un parcours avant le passage devant le jury est comprise entre six et douze mois.

Durée de l'accompagnement : La durée est personnalisée selon les besoins, 24h maximum sur une amplitude de 4 à 12 mois

Financement

CPF, plan de développement des compétences, OPCO, France Travail, France VAE,... différentes aides et subventions existent pour financer une VAE selon son statut.

Délais d'accès :

Entrée permanente. L'accompagnement peut démarrer dès que les formalités administratives sont réalisées.

Tarifs : de 900 à 1 980 euros

Contact : 0590 38 00 40 / Fore.entreprise@fore.fr / philipe.fardella@fore.fr



Accessibilité aux personnes
handicapées.

Référent : Pierre D'Allard